Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-263000291-20260924-26_04_40-DE

CCAS
centre communal d'action sociale - ville d'Alès

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 26_04_40

Service : Administration
Réf : CR/JR/MA
Tel : 0466561098

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2026

Objet : Renouvellement de l'Adhésion et désignation du représentant du CCAS – Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du GARD

PRESENTS : **Monsieur RIVENQ Christophe, Président, Madame VEYRET M., Vice-Présidente, Mesdames CASTOR Y. CAYRIER H., PEYRIC M.C., SOUSTELLE R.M., BLACHERE D., CANONNE C., GUYOT M., VOIRIN J., Messieurs MASSON J.R., BORDARIER A., BERGOGNE J., BIZE A.**

POUVOIR : **Madame BOUTEILLER L. (à Madame VEYRET M) .**

EXCUSES **: Madame CAMACHO L., Monsieur BOSSEUR A.**

Secrétaire de Séance : ***Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale***

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°26_01_04 du conseil municipal de la Ville d'Alès en date du 28 mars 2026 portant fixation du nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès et conditions de dépôt des listes,

Vu la délibération n °26_02_01 du conseil municipal de la Ville d'Alès en date du 7 avril 2026 portant désignation de huit membres élus en son sein,

Vu la délibération 26_02_04 du 22 avril 2026 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale portant élection d'une Vice-Présidente,

Vu l'arrêté n°2026/00229 en date du 8 avril 2026 du Maire de la Ville d'Alès portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Alès, suite au renouvellement 2026,

Considérant que l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Gard est une association d'Elus qui partagent leur expérience, un réseau départemental au plus près du terrain, et qu'elle représente localement l'Union Nationale des CCAS,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 030-263000291-20260924-26_04_40-DE

APRES AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le renouvellement de l'adhésion du CCAS de la Ville d'Alès à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Gard.

Article 2 : De désigner Madame Michèle VEYRET, Vice-Présidente du CCAS, pour représenter le CCAS de la Ville d'Alès au sein de l'union départementale.

A ce titre, Madame Michèle VEYRET pourra informer l'UDCCAS qu'elle présente sa candidature pour siéger au sein des instances de l'UDCCAS que sont le Conseil d'Administration et le Bureau de l'UDCCAS.

Article 3 : D'autoriser la dépense correspondante au montant de l'adhésion du CCAS à l'Union Départementale des CCAS,

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Christophe RIVENQ

Centre Communal d'Action Sociale — Mairie d'Alès

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Président du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.